

Rhode-Saint-Genèse, le 10 mai 2010

Chère étudiante,
Cher étudiant,

La fin de l'année scolaire approche et nous voudrions vous communiquer quelques informations pratiques.

Dans toutes les sections du GLTT, les tests ont lieu du **lundi 31 mai au samedi 5 juin 2010**.

Une seconde session est organisée pour les étudiants qui, **pour une raison valable** (cf. règlement des examens), ne peuvent pas participer aux tests du mois de juin. A cet effet, ils doivent remettre à l'école un certificat médical ou une attestation de leur employeur avant le 15 juin 2010. Cette seconde session aura lieu le **samedi 4 septembre 2010, au campus de Rhode, à 10 heures** précises.

Les tests écrits sont corrigés avec l'ensemble de la classe le jour même, après la pause.

Les **résultats des tests** ne sont **jamais communiqués par lettre, par téléphone ou par courriel**. Les tests ne peuvent être consultés ultérieurement qu'avec l'accord du professeur et en sa présence.

Le **mardi 8 juin**, nous vous attendons au **campus GLTT Rhode**, Schoolstraat 2 à 1640 Rhode-Saint-Genèse entre 19 et 21 heures, si vos cours se donnaient au campus de Rhode.

Le **mercredi 9 juin**, nous vous attendons au **campus GLTT Hal**, August Demaeghtlaan 40 à 1500 Hal entre 19 et 21 heures, si vos cours se donnaient au campus de Hal.

Le jour de la proclamation, vous pouvez aller chercher votre certificat dans le local

Si vous ne pouvez pas être présent le mardi 8 juin ou le mercredi 9 juin, vous pouvez vous adresser au secrétariat du GLTT à Rhode et à Hal pour la remise des attestations ou d'autres documents aux dates suivantes:

- le **lundi 21 juin**: de 19 h à 21 h
- le **mardi 22 juin**: de 19 h à 21 h

Vous pouvez obtenir votre **attestation congé-éducation** au secrétariat, le jour de votre dernier test. Vous devez immédiatement remettre l'**attestation originale** à votre directeur du personnel.

Cette lettre est accompagnée d'un tableau qui vous explique **les différentes formations** possibles en 2010-2011.

La semaine qui précède le test sera consacrée aux révisions en préparation aux tests. Pendant cette semaine, en tant qu'étudiant du GLTT, vous aurez l'occasion de vous inscrire aux cours de l'année scolaire 2010-2011, ce qui vous permettra de disposer d'un vaste **choix et de nombreuses possibilités de combinaison**.

Le **droit d'inscription** s'élève à 120 € pour un cours de 3 heures par semaine durant une année ou de 2 x 3 heures par semaine pendant un semestre. Pour les cours de néerlandais, ce montant s'élève à 60 € au lieu de 120 €.

Les employés qui habitent en Flandre et à Bruxelles peuvent utiliser les **chèques-formation** qui leur permettent de ne payer que **50%** du droit d'inscription. Nous conseillons aux personnes concernées de demander immédiatement leurs chèques-formation. Il est possible de s'adresser aux services suivants:

- par Internet www.vdab.be/opleidingscheques. (Flandre)
- par téléphone au VDAB au 0800/30700 (les jours ouvrables de 8h à 20h).

Votre professeur vous expliquera également **quelles sont les catégories de personnes qui peuvent bénéficier d'une réduction ou d'une dispense du droit d'inscription** et **quels documents** ces personnes doivent présenter lors de l'inscription. Vous trouverez également des informations détaillées à ce sujet sur le site du GLTT : www.gltt.be

Pour les cours qui **ne sont pas** encore complets après la période des tests de juin et les **sessions spéciales d'information des vendredi 11 et samedi 12 juin**, vos amis et connaissances peuvent se rendre au GLTT durant la période d'inscription du mois d'août (voir www.gltt.be).

Les cours du GLTT pour l'année scolaire 2010-2011 commencent **le lundi 6 septembre 2010**.

Cordialement

Au nom de l'équipe du GLTT,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Mat', written in a cursive style.

Paul Mat

directeur GLTT